

Le doctorat

Le doctorat est une formation par et pour la recherche d'une durée de trois ans, permettant de développer des compétences de haut niveau et de produire des connaissances. Il est sanctionné par l'obtention du diplôme national de doctorat conférant le grade de docteur (PhD), grade universitaire le plus reconnu à l'échelle internationale.

- Le travail de recherche se déroule au sein **d'une unité de recherche, appelée également laboratoire**, sous la responsabilité d'un directeur de thèse et éventuellement d'un co-directeur et de co-encadrants.
- Chaque directeur de thèse est rattaché à une **École Doctorale** qui organise la formation doctorale en étroite liaison avec les laboratoires et les équipes de recherche. Les Écoles Doctorales sont rattachées à une ou plusieurs **Graduate School(s)** en fonction de leur discipline.
- **La Maison du Doctorat** met en place des actions transverses pour accompagner les doctorants et les encadrants : en parallèle de son activité de recherche, le doctorant bénéficie de formations complémentaires, scientifiques et transverses, lui permettant de développer des compétences spécifiques durant son doctorat : **les formations doctorales**.
- À l'issue de ses recherches, le doctorant rédige **un manuscrit de thèse** et présente ses travaux lors d'une soutenance devant un jury pour obtenir le grade de docteur.

L'Université Paris-Saclay compte 4 500 doctorants dont plus de 30 % sont de nationalité étrangère, et près de 1 000 diplômés chaque année. Les docteurs de l'Université Paris-Saclay sont en situation d'emploi à plus de 90 % trois ans après la thèse, dont plus de la moitié en position d'emploi permanent, et se répartissent équitablement entre le secteur public et le secteur privé.

DEVENIR DOCTORANT

Pour poursuivre un doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme de Master ou un diplôme conférant un grade similaire. Toutes les modalités permettant l'inscription sont disponibles sur le site de l'Université Paris-Saclay :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat/inscriptions-et-reinscriptions-en-doctorat-3-etapes-principales>

Les sujets de recherche sont publiés par les directeurs de thèse et peuvent être co-construits avec eux. Ils sont publiés sur le site de l'Université ainsi que sur différents sites, dont :

<https://www.adum.fr/psaclay/pt>

Les étudiants pourront aussi prendre connaissance des offres via le lien suivant :

<https://doctorat.campusfrance.org/phd/offers>

En ce qui concerne les possibilités de financement, vous pouvez trouver les propositions via le site :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-habilitation-diriger-des-recherches-hdr>

Ou encore sur les sites ci-dessous :

<http://financements.andes.asso.fr/> et sur le site de Campus France : CampusBourses - v1.3.6 (campusfrance.org)



LE STATUT DE DOCTORANT

• Statut étudiant

Une carte d'étudiant permettant l'accès aux Bibliothèques Universitaires et au CROUS vous sera délivrée à l'issue de votre inscription, ainsi qu'un certificat de scolarité.

• En fonction de votre financement, statut de salarié ou de boursier

Pour les salariés, un contrat de travail sera établi à votre arrivée par votre employeur. Vous bénéficierez des mêmes avantages universitaires que les doctorants sous statut étudiant. Pour les boursiers, une convention de séjour de recherche sera établie si financement égal au minimum de seuil autorisé 1 690 euros net/mois pour l'obtention du visa passeport talent chercheur en amont de l'arrivée (voir « fiche visa et titre de séjour »). Tout doctorant doit être financé durant l'intégralité de sa thèse. Le financement peut avoir différentes origines et le directeur de thèse travaille avec son étudiant dans la recherche de financement.

• Les principales sources de financement :

- Les contrats doctoraux, obtenus par concours auprès des Écoles doctorales ou par financement d'universités ou d'instituts de recherche.
- Des contrats doctoraux de droit privé d'instituts ou d'entreprises, par exemple dans le cadre d'une CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), thèse en partenariat entre une entreprise privée qui emploie le doctorant et une équipe d'accueil académique.
- Une situation d'emploi du doctorant pour laquelle l'employeur l'autorise à consacrer entre 50 et 100 % de son temps sur son projet de recherche (Inscription en FTLV, formation tout au long de la vie).
- Des bourses du Ministère des affaires étrangères ou d'établissements étrangers (le statut de boursier ne donne pas lieu à un contrat de travail, mais une convention de séjour recherche peut être établie).

• Cotutelle internationale :

La cotutelle internationale est un dispositif de mobilité internationale qui permet à un doctorant inscrit dans deux établissements (l'Université Paris-Saclay et un établissement étranger) d'obtenir un doctorat par les deux pays partenaires suite à une soutenance unique. Le doctorant doit effectuer un séjour d'une durée de 12 mois minimum dans chacun des établissements. La cotutelle nécessite la mise en place d'une convention de cotutelle entre les deux établissements qui définit les modalités administratives, pédagogiques et financières. Ce dispositif permet la reconnaissance mutuelle de l'activité menée dans les deux établissements par les deux équipes de recherche.

Contact : cotutelles.internationales@universite-paris-saclay.fr

Préparer votre départ

SE PRÉINSCRIRE EN DOCTORAT

Une fois votre candidature retenue par l'École Doctorale, vous pouvez procéder à votre pré-inscription sur le portail ADUM, le logiciel de gestion des inscriptions et de suivi des doctorants. Pour prendre connaissance de la procédure d'inscription, contactez votre future École Doctorale : <https://www.universite-paris-saclay.fr/ecoles-doctorales>

Vous pouvez prendre connaissance des informations liées à l'inscription ici :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat/inscriptions-et-reinscriptions-en-doctorat-3-etapes-principales>

Au moment de l'inscription, votre dossier doit être constitué de plusieurs documents, la liste des documents vous sera communiquée par votre école doctorale.

Vous devez, par ailleurs, effectuer les démarches suivantes dès que possible :

- Rechercher un logement car vous aurez besoin d'une adresse postale (**voir fiche « Logement »**).
- Contacter la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour commencer les démarches d'affiliation à la sécurité sociale (**voir fiche « Santé »**).
- Obtenir une attestation de responsabilité civile (**voir fiche « assurance »**).
- Ouvrir un compte bancaire pour le paiement des droits d'inscription et de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).
- Préparer une copie du diplôme grade master ou équivalent (traduction en anglais si nécessaire).
- Dans le cas d'une cotutelle internationale : avoir une copie de la convention signée ou en cours de signature et une convention de séjour de recherche.

À votre arrivée

FINALISER SON INSCRIPTION

Dès votre arrivée, vous devrez finaliser, en ligne, votre inscription sur le logiciel d'inscription ADUM :

- Vous devrez payer les droits d'inscription et la CVEC - Contribution Vie Étudiante et de Campus. **Le paiement des droits d'inscription** se fait en ligne par carte bancaire - attention, seules les cartes visa sont acceptées.

Si vous êtes en cotutelle, le paiement des frais d'inscription s'effectue selon la répartition prévue par le texte de votre convention.

Lors de votre inscription :

- Vous devrez lire et valider **La Charte du doctorant**
- Vous devrez lire et signer le règlement intérieur de l'Université et de l'École Doctorale.
- Vous devrez compléter et valider, avec votre directeur de thèse, la convention individuelle de formation.

Retrouvez toutes les informations concernant les inscriptions et réinscriptions en doctorat en **cliquant ici**. **Votre École Doctorale** vous accompagne dans votre processus d'inscription.

Pendant la durée de la thèse

- **La réinscription** (sur dérogation à partir de la 4e année) avec paiement des droits d'inscription, est nécessaire chaque année universitaire. Attention, en France, les inscriptions sont valables du 1er septembre au 31 août et ne sont pas sécables.
- **Un suivi de la thèse** est réalisé par le comité individuel de suivi de thèse qui doit se réunir chaque année.
- **Des formations** doivent être suivies par le doctorant tout au long des trois années de formation doctorale, planifiées avec son directeur de thèse et l'École Doctorale.
- **Les missions complémentaires hors recherche** : Des missions complémentaires hors recherche sont proposées aux doctorants ayant un contrat doctoral de droit public ou de droit privé, ainsi qu'aux boursiers avec convention de séjour de recherche. Ces missions complémentaires permettent d'acquérir des compétences dans l'enseignement, la médiation scientifique, la valorisation de la recherche ou l'expertise. Vous trouverez plus d'informations sur les différents types de mission ici : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/missions-doctorales>.
- **Les ressources documentaires et Bibliothèques Universitaires (BU)**
- **La soutenance** préparée par le doctorant à l'issue de ses travaux : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/le-guide-de-la-soutenance-de-doctorat>

À la fin de votre séjour

- **Cérémonie de Remise des Diplômes** : vous serez invité par l'Université Paris-Saclay pour participer à la Cérémonie de Remise des Diplômes de Doctorat dans l'année suivant votre soutenance.
- **Enquêtes** : nous prendrons de vos nouvelles régulièrement via des enquêtes ! Merci d'y participer.
- **Alumni** : vous êtes invité à rejoindre l'association de docteurs alumni de l'Université Paris-Saclay.
- **Préparation de l'après-thèse** : carnet de compétences, employabilité.

